



## Utilisation personnelle Carte bleu d'entreprise

-----  
Par Gettgett

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide suite à une convocation à la police suite à une utilisation personnelle de ma carte bleu d'entreprise en tant que salarié. Je m'explique. J'étais salarié d'une entreprise qui m'avait fourni une carte bleu d'entreprise à mon nom. Je l'ai utilisé plusieurs fois de façon personnelle et sans justificatif, pensant que ces sommes seraient déduites de mon salaire. Sauf que l'entreprise a porté plainte contre moi. Sachant que lors de la réception de cette carte bleu, je n'ai signé aucun document me stipulant qu'elle droit d'utilisation j'avais avec cette carte bleu. Qu'est-ce que je risque pénalement ? Dans ma logique j'aurais dû signer un document à la réception de cette carte ce qui n'a pas été fait pas l'entreprise, donc je ne savais pas que je n'avais pas le droit d'utiliser cette carte de façon personnelle. Je précise que sur cette carte bleu le nom de l'entreprise et le mien étaient gravés sur la carte.

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement